

***Les immigrés et l'emploi (Vol. 2) :
l'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et
au Portugal***

Synthèse et recommandations

FRANCE

La France a un long passé migratoire...

Contrairement à la plupart des autres pays européens, l'expérience de la France en matière d'immigration est antérieure à la Seconde Guerre mondiale. Au XIX^e siècle, la France se présentait comme une terre promise pour toute personne en quête de liberté ou victime de persécutions politiques dans son propre pays. L'industrialisation et les besoins croissants en main-d'œuvre ont fait de la France un pays de destination pour les travailleurs migrants originaires, en particulier, de Belgique et d'Italie. Cette situation a perduré au-delà de la Première Guerre mondiale. En 1931, la France comptait déjà 2.7 millions d'immigrants, soit 6.5 % de sa population totale.

... et comme dans d'autres pays, les grandes migrations de travail d'après-guerre ont pris fin après 1973.

Dans les années 50, période d'expansion industrielle, un grand nombre de migrants en provenance d'Italie, d'Espagne, du Portugal et d'Afrique du Nord sont arrivés en France pour occuper des emplois généralement peu qualifiés. Ces mouvements ont pris fin en 1973 après la première crise pétrolière, mais les migrations familiales et celles à caractère humanitaire ont continué.

En dépit de sa longue expérience en matière d'immigration, ce n'est que récemment que des politiques d'intégration ont été mises en place.

Du fait de sa longue expérience en matière d'immigration, la France a très tôt mis en place des services destinés aux migrants, services plus ou moins prodigués à la demande. Aucun programme formel d'intégration n'existant en tant que tel, il était communément admis que les institutions en place jouaient correctement leur rôle en matière d'intégration à long terme des nouveaux immigrés et des membres de leur famille. L'intégration sur le marché du travail n'était pas perçue comme un problème dans la mesure où les premiers immigrés étaient venus pour répondre aux besoins du marché du travail et arrivaient en ayant le plus souvent une offre d'emploi préalable ou bien trouvaient un emploi rapidement après leur arrivée. Suite à l'arrêt officiel des migrations de travail décidé en 1974, de nombreux travailleurs sont restés sur le territoire et ont fait venir leur famille. Le caractère permanent de la migration a été reconnu très tôt, avec le droit de travailler formellement accordé aux conjoints dès 1978.

Toutefois, à niveau d'instruction donné, les résultats sur le marché du travail des immigrés présents sur le territoire depuis plus de dix ans sont relativement comparables à ceux des personnes nées en France.

Avec la dégradation des conditions économiques après 1973, les performances des immigrés sur le marché du travail se sont détériorées par rapport à celles des personnes nées dans le pays. C'est particulièrement vrai pour les hommes, surtout ceux de nationalité étrangère, et aussi, à partir des années 80, pour les nouveaux arrivants en France ainsi que les nouveaux entrants sur le marché du travail arrivés enfants sur le territoire. Toutefois, par rapport à de nombreux autres pays, les résultats sur le marché du travail des immigrés résidant en France depuis plus de dix ans sont à peu près comparables à ceux des hommes nés dans le pays dans la même catégorie d'âge et de niveau d'instruction. Ceci vaut pour plusieurs pays d'origine, qu'ils soient membres de l'OCDE ou non. La situation des femmes migrantes est moins favorable, à l'exception de celles originaires d'Europe du Sud. Néanmoins, les résultats des nouveaux entrants (arrivés au cours des cinq dernières années) sont parmi les plus défavorables en Europe, et c'est le cas depuis le milieu des années 90.

L'intégration des nouveaux entrants sur le marché du travail, qu'il s'agisse des nouveaux immigrés ou des jeunes à la recherche d'un premier emploi est difficile. Bien que la plupart des immigrés parlent français à leur arrivée sur le territoire, l'intégration des plus qualifiés d'entre eux est la plus problématique.

C'est symptomatique de la lenteur des processus d'intégration des immigrés sur le marché du travail, caractéristique partagée par tous les nouveaux entrants, en particulier les jeunes. La difficulté de s'insérer pour les nouveaux entrants est un élément structurel

du marché du travail français, et toute amélioration en la matière ne pourrait que bénéficier aux immigrés. Toutefois, l'analyse de ces difficultés structurelles va au-delà du champ d'étude de cette revue.

L'intégration des immigrés s'opère lentement en dépit du fait que la connaissance de la langue est moins problématique en France que dans d'autres pays. En effet, plus des deux tiers des personnes qui ont signé un nouveau contrat d'intégration (et presque toutes en ont signé un) ont déjà le niveau linguistique requis pour obtenir la nationalité française. On constate aussi que les immigrés les plus qualifiés sont également ceux qui rencontrent, en termes relatifs, le plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail et que leur situation s'est lentement dégradée au cours de la dernière décennie. À l'inverse, les résultats des migrants les moins qualifiés (en particulier les hommes) convergent rapidement vers ceux des personnes nées en France de même classe d'âge et de même niveau d'instruction.

Les services proposés aux nouveaux immigrés sont limités et devraient être renforcés, en particulier en ce qui concerne l'information sur le fonctionnement du marché du travail.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les nouveaux entrants sur le marché du travail et de la lenteur du processus d'intégration, la présentation du fonctionnement du marché du travail et de ses différentes institutions (session optionnelle d'une heure à une heure et demie) proposée aux nouveaux entrants au moment de la signature du contrat d'intégration s'avère insuffisante. Des améliorations sont nécessaires pour informer les immigrés sur les attentes des employeurs français, sur le fonctionnement des institutions et agences qui sont les mieux à même de répondre aux difficultés rencontrées par les immigrés et sur les possibilités de mieux faire reconnaître leurs compétences et leurs qualifications. C'est d'autant plus nécessaire que les immigrés sont précisément ceux qui ont le moins de contacts personnels et professionnels susceptibles de les aider à trouver un emploi, et ainsi compenser leur connaissance limitée du marché du travail.

Les procédures de reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquises à l'étranger devraient être améliorées significativement.

De plus, les procédures en vigueur pour reconnaître les qualifications et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger sont insuffisantes. Ces procédures s'appliquent largement si le requérant souhaite poursuivre des études en France ou se présenter à un concours. En revanche, elles ne sont pas valables si le requérant veut faire reconnaître ses qualifications dans le but de répondre à une offre d'emploi. Il n'est pas certain que l'attestation indiquant les qualifications de l'immigré acquises dans le contexte de son pays d'origine fournisse aux employeurs potentiels les informations nécessaires pour évaluer dans quelle mesure le requérant a des qualifications adaptées au profil du poste offert. Les procédures en vigueur gagneraient à être révisées pour prendre en compte des situations plus diverses, en particulier celles concernant des personnes cherchant à faire reconnaître leurs diplômes sur le marché du travail. De la même façon, les moyens mis en œuvre pour la validation en France des acquis professionnels devraient être étendus,

lorsque cela est possible, à une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger.

La promotion des emplois aidés devrait être encouragée pour pallier le manque de confiance des employeurs face aux qualifications et à l'expérience acquises à l'étranger.

Dans d'autres pays, les emplois aidés constituent des outils efficaces pour pallier les réticences des employeurs à recruter des immigrés, en particulier lorsqu'il y a une incertitude quant à la valeur de leurs qualifications et expérience acquises à l'étranger, et pour donner aux immigrés l'occasion de démontrer leurs capacités. C'est particulièrement efficace pour réduire le risque que courent les employeurs en embauchant des candidats dont les performances potentielles de développement de carrière sont incertaines. Par conséquent, la France devrait chercher à cibler davantage les immigrés nouvellement arrivés pour leur permettre d'accéder à des programmes d'emplois aidés. Cela peut entraîner des effets d'aubaine, mais c'est le prix à payer pour accroître les opportunités d'emplois des immigrés et accélérer leur transition vers l'emploi.

Les immigrés éduqués en France rencontrent également des difficultés pour s'intégrer sur le marché du travail. Cela suggère d'autres phénomènes sous-jacents.

Le fait que les immigrés arrivés tôt et éduqués en France connaissent également des difficultés sur le marché du travail suggère que les problèmes rencontrés par les immigrés hautement qualifiés ne sont pas seulement liés à celui de la reconnaissance du capital humain par les employeurs. Beaucoup de ces immigrés souffrent de discriminations et de stéréotypes négatifs, dont sont aussi victimes les jeunes nés en France de parents immigrés.

Les cours de langue proposés aux nouveaux immigrés semblent bien adaptés, mais les droits à la formation linguistique accordés aux personnes employées devraient être étendus à toutes les personnes en âge de travailler.

Le Contrat d'accueil et d'intégration propose 400 heures de cours de langue aux personnes arrivant avec peu ou pas de connaissance du français. Des résultats empiriques pour d'autres pays montrent que c'est proche de la limite maximale au-delà de laquelle des cours supplémentaires ne sont plus efficaces. Toutefois, un changement récent dans la loi donne aux immigrés ayant un emploi le droit à des cours de langue supplémentaires, mais de telles dispositions n'existent pas pour les immigrés non employés. Néanmoins, les chômeurs ont la possibilité d'obtenir un financement pour des cours de langue, mais ces dispositions sont soumises à des contraintes budgétaires. Il serait souhaitable de reconnaître des droits à une formation linguistique à des personnes ayant un emploi et de prévoir de dispositions semblables pour celles qui ne sont pas employées, qu'elles cherchent ou non du travail. Sachant que la connaissance du français favorise généralement l'intégration, il est recommandé de fixer sur une base permanente un capital de 400 heures de cours pour tout

nouvel entrant, qui pourrait toutefois être utilisé ultérieurement, par exemple au cours d'une période de chômage, si le besoin d'améliorer les compétences linguistiques se faisait sentir, ou avant une demande de naturalisation, procédure au cours de laquelle le requérant doit démontrer qu'il maîtrise suffisamment la langue.

La situation des immigrés de la « deuxième génération » est beaucoup moins favorable. Leur parcours scolaire doit être suivi et soutenu, y compris dès l'école maternelle, si on veut qu'ils surmontent leurs handicaps.

La situation en France des enfants d'immigrés est beaucoup moins favorable que celle qu'ont connue leurs parents, en particulier pour les enfants d'origine africaine ou maghrébine. Leur niveau d'instruction est faible, et beaucoup quittent le système scolaire sans diplôme. Généralement, les familles immigrées peu éduquées sont souvent moins à même de consacrer du temps et des efforts à l'éducation de leurs enfants, ce qui pénalise ces derniers dans le système éducatif français. Leur parcours scolaire, y compris dès l'école maternelle, doit être davantage suivi et soutenu si on veut qu'ils surmontent ces handicaps et que le rôle de l'école comme réducteur des inégalités sociales et économiques se maintienne.

Les moyens supplémentaires accordés aux écoles situées dans des zones défavorisées devraient être utilisés pour mettre en place des mesures concrètes, telles que la réduction des effectifs par classe. L'aide au niveau pré-primaire doit être améliorée et soutenue tout au long de la période scolaire obligatoire.

Dans le passé, l'Éducation nationale a investi largement dans les zones d'éducation prioritaire, là où les enfants d'immigrés sont les plus concentrés. Ces mesures ont eu peu d'impact, en partie parce que les fonds ont été largement utilisés pour mieux rémunérer les enseignants souhaitant être affectés dans ces zones, ce qui peut être utile mais ne suffit pas à garantir de meilleurs résultats. Selon les recherches entreprises, il serait plus judicieux d'utiliser ces fonds pour réduire significativement les effectifs dans ces classes ou chercher à adapter les méthodes pédagogiques à ces populations. De tels changements sont déjà en cours, avec des ressources humaines ciblées sur un nombre plus limité d'écoles accueillant des élèves désavantagés, mais il est encore trop tôt pour évaluer leur impact. Ce qui est clair, cependant, c'est qu'il est nécessaire d'intervenir *beaucoup plus tôt*, c'est-à-dire dès l'école maternelle, et de maintenir ces efforts dans la durée. Les études indiquent que les résultats des examens à l'entrée du secondaire sont largement prévisibles au vu du niveau des élèves à l'entrée du primaire. Elles indiquent aussi que les enfants d'immigrés sont ceux qui bénéficient le plus d'une entrée précoce à l'école maternelle. Un regard plus attentif porté sur les résultats dès ce niveau est moins coûteux et présente l'avantage d'éviter de devoir rattraper le temps perdu dans le système éducatif, sans attendre la fin de la scolarité.

Selon l'enquête PISA, retarder le regroupement familial a un impact négatif sur les résultats scolaires.

En ce qui concerne les jeunes immigrés, l'enquête PISA (Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves) a clairement montré que chaque année passée dans le pays d'origine avait, en moyenne, un effet négatif sur leurs résultats scolaires à l'âge de 15 ans. Les enfants arrivés à l'âge de 10 ans ont, en moyenne, à 15 ans, un retard équivalent à deux années du cycle scolaire. Par conséquent, il est important que la procédure de regroupement familial soit aussi rapide que possible afin que les enfants soient très tôt mis en contact avec l'école et la société françaises.

Les structures de soutien scolaire et périscolaire devraient être renforcées.

Le système scolaire en France accorde de l'importance au soutien pédagogique prodigué par les parents, ce qui a tendance à défavoriser les familles ayant un faible niveau d'instruction, qui sont moins en mesure de l'apporter. Les frères et sœurs plus âgés peuvent se substituer aux parents, mais les résultats indiquent que ce n'est en général pas suffisant. Par conséquent, le plan pour améliorer les structures de soutien scolaire et périscolaire est un premier pas dans la bonne direction.

L'intégration sur le marché du travail est difficile pour les nouveaux entrants, en particulier ceux qui ont un faible niveau d'instruction, et les résultats demeurent insuffisants même après ajustement.

Au moment d'entrer sur le marché du travail, beaucoup d'enfants d'immigrés sont déjà lourdement pénalisés par un niveau d'instruction insuffisant. Ceci est d'autant plus handicapant que le marché du travail, très tendu, est plus largement ouvert aux personnes ayant des qualifications et de l'expérience professionnelles. L'accès à l'emploi, très difficile pour tous les jeunes (connaissant en général de forts taux de chômage, la multiplication de contrats de formation, et des premiers emplois de plus en plus fréquemment de nature temporaire), est encore plus problématique pour les enfants d'immigrés. Toutefois, même à niveau d'instruction donné, les résultats des enfants d'immigrés nés en France sont en deçà de ceux observés pour les autres enfants nés en France. À l'évidence, les écarts ne s'expliquent pas uniquement par des problèmes de qualification.

Le taux de chômage des enfants d'immigrés est très élevé. Cette population est largement sous-représentée dans le secteur public et souffre de discriminations à l'embauche.

Les statistiques disponibles indiquent que les enfants d'immigrés, en particulier ceux d'origine africaine et maghrébine, sont plus fréquemment victimes du chômage et connaissent en moyenne des périodes de chômage plus longues. Enfin, ils sont largement sous-représentés dans l'emploi public par rapport aux autres personnes nées en France ayant

des caractéristiques socio-économiques similaires. Il a également été démontré qu'ils étaient victimes de discriminations à l'embauche et que ce phénomène était très fréquent.

Le ciblage indirect des enfants d'immigrés ne donne pas de résultats satisfaisants : les résidents des zones ciblées sont sous-représentés dans les programmes du marché du travail.

La stratégie d'un ciblage indirect pour surmonter les difficultés d'accès à l'emploi et réduire le chômage des enfants d'immigrés ne semble avoir eu que peu d'impact du point de vue des politiques du marché du travail (à l'inverse de ce qui s'est passé pour les infrastructures et l'amélioration de l'espace urbain). L'accès aux politiques du marché du travail pour les jeunes défavorisés est souvent inférieur à la moyenne, même pour ceux conçus spécifiquement pour eux. Les résidents des zones urbaines sensibles (ZUS) sont sous-représentés dans de nombreux programmes du marché du travail, en particulier ceux orientés vers le secteur marchand, et cela est vrai sans même qu'on tienne compte de leurs caractéristiques. S'assurer que la part des résidents des ZUS dans les programmes actifs du marché du travail soit au moins équivalente à leur part dans la population cible devrait être une priorité.

Un suivi des résultats de chaque programme pour les personnes d'origine immigrée devrait être mis en place dans le cadre des enquêtes de suivi existantes et combiné avec une évaluation plus rigoureuse à même d'identifier ce qui donne des résultats.

Si le ciblage des populations d'origine immigrée, pour des raisons de principe et de tradition, ne peut pas être direct, rien n'empêche de prévoir dans l'évaluation des résultats un volet portant, entre autres, sur cette population. Il serait également utile que ces enquêtes comportent plus systématiquement un groupe « témoin ». Sans une meilleure évaluation de l'impact des programmes sur les résultats, il est extrêmement difficile de conclure qu'un programme est efficace pour un groupe cible et que des progrès ont été enregistrés. Il est crucial de développer une culture d'évaluation rigoureuse des programmes afin d'être en mesure d'identifier ce qui marche ou ne marche pas pour les immigrés et leurs enfants.

Les exonérations dans les zones franches doivent être mieux ciblées afin de réduire les effets d'aubaine.

Les exonérations de charges accordées aux entreprises dans les zones franches constituent des effets d'aubaine car beaucoup de personnes embauchées dans le cadre de l'aide à l'emploi n'étaient pas forcément au chômage. De plus, leur impact sur l'emploi et le chômage est limité : à peine 30 % des créations d'emplois bénéficient aux habitants des zones franches, même si certains emplois bénéficient plus largement aux résidents des ZUS. Bien l'objectif visé soit de dynamiser l'activité économique dans ces zones défavorisées, on constate des dysfonctionnements, et il serait souhaitable d'y remédier et

d'encourager le recrutement de personnes réellement au chômage résidant dans ces zones particulières. Un programme qui accorderait des exonérations plus faibles lorsque l'entreprise recrute des personnes qui changent d'emploi ou des personnes résidant en dehors de ces zones défavorisées serait plus à même d'établir un équilibre entre l'objectif de promotion de l'activité économique et celui visant à dynamiser les perspectives d'emploi des personnes résidant dans ces zones défavorisées.

Comme dans d'autres pays, le parrainage est efficace et rentable ; il faudrait l'étendre très largement.

Quelques programmes semblent donner des résultats positifs. Le plus évident est le parrainage qui, comme dans d'autres pays, est un moyen rentable pour aider les jeunes issus de l'immigration à accéder au marché du travail et aussi pour tisser des liens entre eux et le monde des affaires. Le parrainage peut fournir aux personnes à la recherche d'un emploi des informations sur les « règles du jeu » ainsi que sur le genre de comportement à adopter lors des entretiens et sur le lieu du travail, à même de rassurer les employeurs. La participation des Français au bénévolat est connue, et il existe un grand nombre de personnes qui pourraient être sollicitées pour tisser des liens entre l'ensemble de la population et les jeunes issus de l'immigration, qui sont isolés géographiquement et socialement.

Les programmes qui prévoient un suivi individualisé donnent également de bons résultats et devraient être encouragés.

Il semblerait aussi que les programmes du marché du travail qui comportent un accompagnement individualisé régulier, comme l'ancien TRACE et le CIVIS actuel, sont efficaces pour l'insertion des jeunes défavorisés sur le marché du travail. De même, des résultats empiriques montrent que des intermédiaires comme l'ANPE ou les agences de travail temporaire peuvent réduire l'importance du « filtrage » par les employeurs vis-à-vis des demandeurs d'emploi issus de l'immigration.

Les enfants d'immigrés sont très largement sous-représentés dans le secteur public : y remédier devient prioritaire.

Le secteur public, parfois utilisé comme dernier recours pour fournir des emplois aidés temporaires aux jeunes ayant des difficultés d'emploi, est le secteur où les enfants d'immigrés sont les plus sous-représentés dans l'emploi total, même en tenant compte de leur niveau d'instruction. Leur sous-représentation dans ce secteur explique en grande partie la différence dans les taux d'emploi entre les enfants d'immigrés et les autres enfants nés en France. Une carence d'informations sur les opportunités d'emplois explique en partie ce phénomène. Il semble aussi que les procédures d'examen et de concours pour les emplois du secteur public (et notamment l'épreuve de culture générale et les entretiens oraux) pourraient bien constituer des obstacles structurels à l'entrée des enfants d'immigrés. Pour s'attaquer à ce problème, il faudrait mieux diffuser l'information sur les emplois du secteur public et les centres de préparation aux concours auprès des personnes

issues de l'immigration. Ces recommandations font déjà partie des « 55 mesures en faveur de l'intégration » promulguées par le Comité interministériel sur l'Intégration, mais l'importance de la sous-représentation est telle qu'une priorité beaucoup plus importante devrait leur être accordée. Dans le passé, des mesures destinées aux populations en difficulté ont été prises dans le secteur public, notamment pour des Antillais, qui eux aussi, comme les enfants d'immigrés, sont des Français à part entière.

Le programme PACTE est insuffisant pour remédier à la sous-représentation dans le secteur public.

Le programme PACTE, qui facilite l'entrée dans la fonction publique des personnes sans qualification ou expérience professionnelle, est trop limité pour avoir un impact sur le déséquilibre de l'emploi dans ce secteur, d'autant plus qu'une réduction dans les effectifs de la fonction publique est en cours et promet d'être encore plus importante à l'avenir. Comme c'est le cas pour les autres programmes gouvernementaux qui ciblent indirectement les jeunes issus de l'immigration, il n'y a en outre aucune preuve que les personnes d'origine immigrée occupent une part significative des postes du programme PACTE. L'inégalité des résultats dans la fonction publique constatée ci-dessus aurait mérité un programme beaucoup plus étendu que celui du PACTE. Le secteur public non seulement ne joue pas un rôle de modèle pour le secteur privé, mais il est aussi un mauvais élève en ce qui concerne l'emploi des enfants d'immigrés.

Les discriminations et/ou les embauches sélectives sont des phénomènes fréquents et demandent un suivi sur une base régulière.

Le recrutement sélectif, identifié par le biais des études de tests en situation, est important. Les discriminations sont donc une question qu'on ne peut négliger, mais il est difficile de cerner le phénomène de façon précise. Les politiques actuelles consistent à répondre à des réclamations, à promouvoir la diversité et la tolérance, et à sensibiliser les acteurs clés, mais il n'est pas aisé de mettre en œuvre des mesures vraiment efficaces. Toutefois, étant donné l'importance des pratiques de recrutement sélectif en France et l'impact négatif que ces comportements peuvent avoir sur la cohésion sociale, un suivi formel et régulier du phénomène serait approprié. Les procédures de tests en situation mises en œuvre dans les études effectuées jusqu'à présent fournissent des mesures utiles pour gérer à la fois l'ampleur du phénomène et, si on les effectue à intervalles réguliers, son évolution dans le temps.

Le CV anonyme était à première vue un outil efficace pour réduire le « filtrage » sélectif, mais l'absence de suivi ne permet pas de mesurer son impact.

Le CV anonyme a fait l'objet d'une loi, mais il n'y a toujours pas eu de décret d'application, ni aucune indication que l'expérimentation qui avait été promise lors de la promulgation de la loi soit en cours. Certaines entreprises l'ont mis en œuvre dans leurs procédures de recrutement mais il n'y a aucune donnée sur son impact pour les personnes

issues de l'immigration (bien que des évaluations existent pour les femmes et les jeunes). On ne peut donc rien dire concernant son impact éventuel. Les résultats des études reposant sur des tests en situation ont montré que certains employeurs sont tout à fait capables de « filtrer » en aval dans le processus de recrutement quand ils le peuvent ou qu'il s'avère difficile de le faire en amont. Il est vrai cependant que ces résultats ne tiennent pas compte de l'effet éventuel de l'introduction du CV anonyme sur les comportements et les attitudes *au sein* de l'entreprise.

Certains comportements discriminatoires semblent « élastiques » et peuvent disparaître sous l'influence des politiques publiques.

Les tests en situation de la discrimination ont fait ressortir, sinon des pratiques racistes, au moins une méfiance généralisée de la part de certains employeurs vis-à-vis des jeunes d'origine africaine. Cependant, un certain nombre d'indications portent à croire qu'une partie de ces comportements sont « élastiques » et peuvent changer grâce à des interventions publiques appropriées. Parmi les facteurs susceptibles d'améliorer les chances d'emploi des jeunes issus de l'immigration figurent l'impact de la naturalisation, le fait de porter un prénom français et l'implication d'intermédiaires. Le marché du travail français n'est pas un marché facile pour les jeunes, et les résultats empiriques montrent que les jeunes d'origine africaine doivent faire au moins trois fois plus de démarches pour obtenir un entretien, sans parler de trouver un emploi, comparés aux jeunes dont les parents sont nés en France. C'est un résultat révélateur qui mériterait d'être plus largement connu, car les résultats empiriques montrent que les employeurs du privé embauchent les jeunes issus de l'immigration en proportion presque aussi importante que les autres jeunes, en dépit d'un niveau de qualification plus faible en moyenne, ce qui suggère que les jeunes issus de l'immigration font davantage d'efforts pour trouver un emploi.

Pour les personnes ayant un faible niveau de qualification, leur donner l'occasion de démontrer ce dont ils sont capables est une excellente initiative qui mériterait d'être étendue.

À la différence des immigrés, les problèmes de leurs enfants ne concernent pas des qualifications peu connues des employeurs, mais plutôt l'absence de qualification ou une méfiance de la part des employeurs concernant les personnes de certaines origines, attribuable à une mauvaise réputation. Pour répondre au problème de l'absence de qualification parmi les enfants d'immigrés (ou de l'ensemble des jeunes en général), les « plates-formes de vocation » apparaissent comme une excellente initiative. Il serait important toutefois de savoir pourquoi seulement un tiers des participants ont été directement embauchés, et de connaître les résultats de ceux qui ont été orientés vers des contrats de professionnalisation. Il faudrait encourager cette initiative, qui mériterait un suivi plus précis, car elle concerne un segment de la population pour laquelle il pourrait être difficile d'opérer un retour en arrière.

Pour les enfants d'immigrés aussi, les emplois aidés peuvent être un moyen de remédier à la réticence des employeurs à embaucher des personnes dont la productivité est incertaine.

Comme pour les immigrés, les emplois aidés peuvent être un moyen efficace pour insérer leurs enfants sur le marché du travail lorsqu'on est confronté à des employeurs qui cherchent à minimiser les risques. L'objectif n'est pas nécessairement une création nette d'emplois, mais plutôt le souci de compenser les effets de comportements de recrutement sélectif de la part de certains employeurs.

Tous les efforts ont été mis en œuvre pour remédier aux difficultés d'insertion sur le marché du travail des enfants d'immigrés.

De façon générale, les initiatives gouvernementales récentes concernant l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail donnent l'impression qu'on a joué sur tous les tableaux pour s'attaquer à un problème perçu comme crucial pour l'avenir de la France, surtout en raison des cohortes importantes de jeunes issus de l'immigration qui se présentent sur le marché du travail. La situation actuelle est perçue comme une situation de crise comme en témoigne la réponse des politiques aux troubles sociaux du moment.

Un certain nombre de thèmes principaux doivent être abordés plus directement.

S'il ne fait aucun doute que l'action menée sur un front très large permet de s'assurer que rien n'est oublié, certains points importants mériteraient une attention particulière et des efforts concertés. Cette étude en a identifié trois :

- les résultats déjà médiocres à l'entrée au primaire, malgré le caractère quasi-universel du système d'éducation dès l'école maternelle ;
- la sous-représentation importante des enfants d'immigrés dans le secteur public ;
- l'usage largement répandu dans le secteur privé de procédures de recrutement sélectif.

Des progrès dans chacun de ces domaines contribueraient à améliorer la situation des personnes issues de l'immigration.

La question de l'intégration doit faire l'objet d'une approche coordonnée.

L'intégration des immigrés et les mauvaises performances de leurs enfants relèvent de toutes les instances gouvernementales, soulevant des questions telles que le fonctionnement du marché du travail, la politique d'éducation, celle du logement, la concentration de la population immigrée et l'efficacité de la politique de la ville. C'est un vaste défi à la croisée des différents domaines politiques, tant au niveau gouvernemental que régional ou local, et qui concerne les interactions avec les partenaires sociaux et un large éventail d'ONG impliquées auprès des immigrés et de leurs enfants. La création en

2007 d'un ministère centralisant les responsabilités relatives à l'immigration et à l'intégration en un même lieu devrait en principe aller dans ce sens.

Le risque de désinvestissement des enfants d'immigrés dans l'éducation peut être contrecarré par des politiques appropriées en faveur de l'intégration.

La société française paie déjà le prix élevé de ses erreurs en termes de désinvestissement et de désaffection de certains enfants d'immigrés en réaction à la fois aux mauvais résultats passés et présents, mais ce n'est pas une situation irréversible. Les gouvernements doivent jouer un rôle en renvoyant une image plus positive de l'immigration et en favorisant une meilleure intégration. Des politiques appropriées, certaines d'entre elles déjà en vigueur et d'autres nécessitant d'être réenforcées ou plus efficaces, pourraient contribuer significativement à cet objectif.